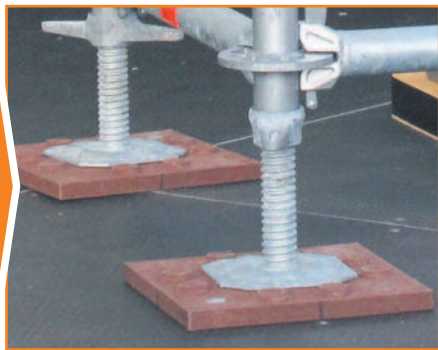


S'appuyer sur l'environnement

La cale Ekistack est la première cale en matière composite recyclée/recyclable.

Panorama



leader européen de l'échafaudage, pour lui confier l'exclusivité de sa cale "industrie". Il s'agit d'une cale utilisable seulement sur sol dur. Présent sur le dernier salon Batimat à Paris,

Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. La cale en bois que l'on trouve placée sous les pieds des structures porteuses, notamment les échafaudages, a trouvé son successeur. A Draveil, l'entreprise Promical a breveté une cale issue de déchets 100 % recyclés, en grande partie à partir des déchets des poubelles jaunes. Cette cale est commercialisée par la société Ekistack. « Les cales en bois sont la plupart du temps à usage unique et ensuite elles sont brûlées, alors que notre produit est garanti trois ans, et nous nous engageons à l'issue de cette période, à les reprendre pour les recycler », explique Laurent Placé, le gérant de Promical.

C'est depuis 2006 qu'il travaille sur cette cale unique au monde. Avant sa sortie, il n'existait aucune cale référencée, encore moins en matière composite recyclée/recyclable. En parallèle de son métier dans le secteur de l'architecture aéro-

portuaire, Laurent Placé a commencé par se rapprocher du syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étaie-ment qui va appuyer sa démarche depuis le départ. Il suivra une formation en création d'entreprise à la CCI Essonne et bénéficiera du soutien du CrittMeca Ile-de-France et d'Oseo. « On a créé notre propre laboratoire pour les tests au fond d'un jardin », raconte le dirigeant de cette entreprise qui ne compte encore à ce jour que quatre personnes. La production, elle, est soustraitée à une entreprise d'Aix-en-Provence.

« En l'espace de quinze jours, tout s'est accéléré », se réjouissait-il y a quelques jours Laurent Placé. Le 22 octobre dernier, son entreprise a reçu le prix environnement de la CCI Essonne dans la catégorie éco-produit. Elle est actuellement en cours de négociation avec le groupe allemand Layher,

Laurent Placé a également eu sur place d'excellents contacts avec EDF qui a référencé le produit dans son catalogue d'achat pour les centrales nucléaires. Entre autres caractéristiques, la cale Ekistack est résistante au feu.

Ce n'est pas tout puisque Ekistack prévoit de lancer sur le marché sa "cale bâtiment" au 1^{er} trimestre 2010. Cette cale sera destinée à tous types de sols et donc utilisable pour les structures éphémères comme des tribunes, manèges, terrasses, mobile homes, etc. Par rapport à la cale pour l'industrie, elle sera renforcée par une structure métallique. Cette fois, Laurent Placé n'envisage pas de confier l'exclusivité du produit. En termes de prix, rien n'est encore fixé. Mais la durée de vie du produit (par rapport au bois) et son aspect environnemental lui confèrent un bel avenir.